

**CSIC du 1<sup>er</sup> février 2013**  
**E- Projet de contrat cadre avec la société Microsoft**

Le but de cette fiche est de présenter les éléments de décision pour le renouvellement de l'accord cadre avec la société Microsoft en abordant le contexte de l'opération, la démarche retenue, l'état des négociations et les perspectives à plus long terme.

<b>1</b>	<b>CONTEXTE DE L'OPERATION .....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>DEMARCHE RETENUE .....</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>ETAT DES NEGOCIATIONS AVEC MICROSOFT .....</b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>PERSPECTIVES.....</b>	<b>3</b>
<b>5</b>	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>4</b>

**1 Contexte de l'opération**

Le choix de solutions Microsoft répond à des **contraintes opérationnelles, de rationalisation et de transformation des systèmes d'information** du ministère. Il ne conduit **ni à une dépendance** vis-à-vis de cet éditeur, **ni à un déploiement exclusif** de ces solutions.

*1.1 L'environnement opérationnel*

Les contraintes opérationnelles et **d'interopérabilité avec nos alliés** imposent des choix Microsoft. En effet, dans le cas d'un engagement opérationnel interarmées et multinational, l'interopérabilité des systèmes d'information est primordiale. La France doit pouvoir assurer la conduite d'opérations interalliées et donc inter-opérer avec les systèmes de l'OTAN<sup>1</sup> ou alliés. Or, **l'OTAN a fait le choix des solutions Microsoft** pour ses postes de travail, pour ses systèmes bureautiques et collaboratifs et pour ses applications majeures.

Par ailleurs il est demandé, dans un souci d'interopérabilité et d'économie, d'utiliser les applications de l'OTAN dès lors que celles-ci couvrent le besoin opérationnel national. C'est pourquoi, les nouveaux SIOC<sup>2</sup> français sont développés et sont en cours de déploiement sur des technologies Microsoft.

*1.2 La rationalisation des services communs du ministère*

Le projet Intradef<sup>3</sup> modernisé a vocation à desservir l'ensemble du ministère en services communs d'intranets (messagerie, outils de travail collaboratif, portail, moteur de recherche, mobilité). Il apporte ainsi **un socle technique commun pour le réseau "d'entreprise" du ministère**, contribuant à la préparation à l'engagement opérationnel et au fonctionnement courant. Ce projet est en cours de déploiement et repose sur des technologies Microsoft.

---

<sup>1</sup> Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

<sup>2</sup> Systèmes d'Information Opérationnels et de Communication

<sup>3</sup> Intranet de Défense

S'appuyant sur **une analyse économique prenant en compte le coût total de possession et le contexte du ministère** décrit ci-dessus, le CECSIC<sup>4</sup> qui réunit les représentants du CEMA, du SGA et de la DGA a validé le choix de solutions majoritairement Microsoft pour satisfaire ce besoin.

En effet, l'analyse, confirmée depuis par d'autres études<sup>5</sup>, **a montré que les solutions dites libres n'offraient pas de gain financier notable.**

### *1.3 La transformation de la DIRISI*

La rationalisation des services communs du ministère se traduit en particulier par la **standardisation des configurations logicielles**. Cette standardisation simplifie l'administration du système et supprime le recours à des couches applicatives intermédiaires, destinées à assurer la compatibilité entre des solutions disparates.

Cette simplification **facilite la transformation de la DIRISI<sup>6</sup>.**

### *1.4 Une concurrence et une diversité maintenues*

Le recours à un accord cadre avec la société Microsoft **ne signifie pas que le ministère s'oriente vers du "tout Microsoft"** et n'introduit aucune clause d'exclusivité avec cet éditeur.

**Des solutions d'autres éditeurs sont également déployées** au ministère et acquises via d'autres accords cadres (Oracle, Business Object, SAP) ou via des marchés spécifiques à la défense (marché Gaia).

**Des solutions libres sont aussi utilisées** pour répondre à des besoins spécifiques et à des contraintes de sécurité<sup>7</sup>.

De plus, hormis les choix et contraintes évoqués supra, **le ministère reste tenu de mettre en concurrence les fournisseurs pour ses choix de nouveaux systèmes d'information**. Par ailleurs, les procédures d'instruction et d'approbation des projets nouveaux permettent de garantir l'équité de traitement des fournisseurs potentiels.

La circulaire interministérielle pour l'usage des logiciels libre est prise en compte dans ce cadre.

## **2 Démarche retenue**

Le premier contrat cadre du ministère de la défense avec la société Microsoft a pris fin le 22 décembre 2012. Le marché subséquent associé arrivant à terme en mai 2013, la **DIRISI a été mandatée en février 2012 par le comité des achats du ministère de la défense pour négocier avec la société Microsoft un nouvel accord-cadre.**

Comme le contrat actuel, celui en négociation a vocation à **centraliser et rationaliser les acquisitions de produits logiciels Microsoft et du support associé**. Il concerne la totalité des systèmes d'information du ministère.

<sup>4</sup> Conseil Exécutif du Conseil des Systèmes d'Information et de Communication

<sup>5</sup> Etude VOIRIN consultants au profit des collectivités territoriales

<sup>6</sup> Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information

<sup>7</sup> Ex : fédérateur du réseau des opérations, outils de supervision réseaux, solutions de mobilité (codes ouverts donc auditaibles).

Le premier contrat a permis de couvrir environ 60% des besoins du ministère en solutions Microsoft. Le suivant doit permettre de compléter les besoins, notamment **en renouvelant les produits acquis antérieurement à 2009 devenus pour la plupart obsolètes tout en assurant le MCO<sup>8</sup> pour l'ensemble du parc.**

La démarche contractuelle a **fait l'objet d'une présentation à la DISIC<sup>9</sup> et s'inscrit dans un cadre interministériel**, plusieurs ministères ou organismes<sup>10</sup> ayant affiché leur volonté d'adhérer au contrat en préparation.

### **3 Etat des négociations avec Microsoft**

#### *3.1 Une offre économiquement performante*

Après avoir vérifié auprès de la DAJ<sup>11</sup> que les conditions d'exclusivité de la société Microsoft étaient toujours réunies<sup>12</sup>, la DIRISI a conduit une négociation en gré à gré (Article 35-II-8 du Code des Marchés Publics).

Pour raisons de confidentialité industrielle et de finalisation des négociations les éléments chiffrés ne sont pas communiqués dans ce document.

Après quatre tours de négociation, **la DIRISI est sur le point d'obtenir une réduction des prix de 49%** par rapport au tarif SELECT D (en tenant compte d'une remise additionnelle de 20% sur ce dernier, ce qui reste actuellement la meilleure offre constatée pour l'administration).

### **4 Perspectives**

Au terme du deuxième contrat cadre le ministère disposera d'un parc pérenne en solutions Microsoft.

**Dès 2015, soit deux ans avant la fin du marché, il conviendra de statuer sur la poursuite ou non de la stratégie vis-à-vis de l'éditeur Microsoft.** La DGSIC<sup>13</sup> pilotera des études en ce sens, notamment au regard des points suivants.

#### *4.1 Convergence interministérielle*

Le RIE<sup>14</sup> est susceptible d'apporter lui aussi un socle de services communs. Le ministère rejoindra ce réseau à partir de 2018 et pourra adopter progressivement les solutions logicielles mises en place qu'elles soient propriétaires ou libres.

---

<sup>8</sup> Maintien en Condition Opérationnelle

<sup>9</sup> Direction Interministérielle des Systèmes d'Information et de Communication

<sup>10</sup> Ministère des Affaires sociales et de la Santé, Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de la Vie associative, Commissariat à l'Energie Atomique, Cour des Comptes, Direction générale des finances publiques

<sup>11</sup> Direction des Affaires Juridiques

<sup>12</sup> Cf. Note « Renouvellement de l'accord-cadre Microsoft » N°25187 /DEF/SGA/DAJ du 25 juillet 2012.

<sup>13</sup> Direction Générale des Systèmes d'Information et de Communication

<sup>14</sup> Réseau Interministériel de l'Etat

*Evolution des modes d'acquisition et des usages*

De nouveaux modes de satisfaction des usages et des besoins en logiciels se développent, gagnent en maturité et viennent progressivement compléter les offres des éditeurs et modifier les modèles économiques. Ainsi par exemple, le mode SaaS<sup>15</sup> ou encore les applications à la demande seront à étudier et pourraient convenir à la situation du ministère en 2017.

**5 Conclusion**

L'accord cadre en préparation avec Microsoft s'inscrit dans la continuité de la démarche initiée en 2009 afin de rationaliser et de centraliser les besoins en solutions de cet éditeur.

Il constitue le meilleur vecteur contractuel possible en offrant à la fois des prix particulièrement attractifs (simplification des procédures, économies d'échelle), une expertise technique indispensable durant la période de transformation de la DIRISI et la souplesse permettant de s'adapter aux évolutions de format du parc informatique du ministère.

Il s'agit d'une offre globale, répondant à l'ensemble des besoins du ministère, qui ne peut être décomposée ou réduite sans remettre en cause les conditions financières avantageuses.

Il ne préjuge pas des choix futurs mais permet, sur la période 2013 – 2017, de concourir à l'indispensable maintien en condition opérationnelle des systèmes d'information du ministère.

**Ainsi, il est proposé dans un premier temps de poursuivre la démarche initiée afin de notifier un nouvel accord cadre interministériel avec la société Microsoft pour répondre aux besoins du ministère de la défense et des ministères intéressés, puis, à partir de 2015, de conduire sous pilotage DGSIC les études permettant d'orienter les choix futurs.**

---

<sup>15</sup> Software as a Service – logiciel en tant que service